

# CAHIER DE ReCHERCHE

OCTOBRE 93

■ N°54

## PARCOURS SINGULIERS

Repérer et interpréter  
les trajectoires atypiques

Contribution aux méthodes d'analyse  
des données de trajectoires

Denise Bauer

Crédoc - Cahier de recherche. N°  
54. Octobre 1993.

Ministère des Politiques Sociales

— CREDOC•Bibliothèque



ÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

# CREDOC

## PARCOURS SINGULIERS

Repérer et interpréter  
les trajectoires atypiques

**Contribution aux méthodes  
d'analyse des données  
de trajectoires**

Denise BAUER

Département  
"Évaluation des Politiques Sociales"

OCTOBRE 1993

142, rue du Chevaleret  
7 5 0 1 3 - P A R I S

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1	
PRÉSENTATION DES DONNÉES, FORMALISATION ET TRAITEMENT PRÉLIMINAIRE	8
1-1. L'intérêt relatif d'une enquête effectuée directement auprès des intéressés	9
1-2. Une grille très formalisée du recueil de l'information	11
<i>Deux objectifs principaux</i>	11
<i>Les éléments de construction de la trajectoire recueillie initialement</i>	12
<i>L'intérêt de ce type de présentation dans une première approche</i>	12
1-3. Le traitement préliminaire des données	16
<i>La fréquence d'association des mesures</i>	18
CHAPITRE 2	
UNE ANALYSE FAISANT APPEL À DE MULTIPLES CRITÈRES	25
2-1. Question de méthode	27
<i>De l'étude des dominantes de trajectoire à celle des parcours atypiques</i>	27
<i>Quels types de critères de l'atypisme ?</i>	28
<i>Caractéristiques générales des critères ou "lois", et, mode d'utilisation</i>	29
2-2. Établissement des "lois"	31
<i>Stabilité et instabilité</i>	31
<i>États unitaires ou accompagnés</i>	32
<i>États jeunes ou adolescents</i>	33
<i>Mode d'application des "lois"</i>	34
2-3. Résultats sur la population	38
<i>Les trajectoires atypiques concernent plutôt des personnes qui ont aujourd'hui conquis leur autonomie</i>	38
<i>Un réseau relationnel plus étendu et plus sûr pour les personnes ayant eu les trajectoires atypiques</i>	39
<i>Les personnes aux trajectoires atypiques attendent plus de l'avenir elles semblent aussi avoir vécu plus de changements au cours des trois dernières années</i>	39
<i>Les trajectoires atypiques suscitent plus de commentaires</i>	40

	Page
2-4. Les parcours atypiques sont instables, les difficultés se sont souvent cumulées	43
<i>L'instabilité de ces parcours</i>	43
<i>Des difficultés qui se cumulent</i>	44
CONCLUSION	46

## LISTE DES TABLEAUX

	Page	
Tableau n°1	Le tableau de recueil	14
Tableau n°2	Les principales mesures	15
Tableau n°3	Fréquences simples ou associées des mesures	19
Tableau n°4	Les associations de mesures et leurs traductions	21
Tableau n°5	Les probabilités de stabilité et de changement d'état	31
Tableau n°6	Les états stables et instables	33
Tableau n°7	Les états unitaires et accompagnés	33
Tableau n°8	Les états jeunes et adolescents	34
Tableau n°9	Les états coordonnés	35
Tableau n°10	Les résultats de l'application des critères	37
Tableau n°11	Nombre d'événements selon le degré d'atypisme des trajectoires	40
Tableau n°12	Type d'événements selon le degré d'atypisme des trajectoires	41
Tableau n°13	Répartition des événements selon le type d'état de survenance dans les trois types de trajectoires	42

## Introduction

L'évaluation d'une politique, c'est à dire la réflexion sur sa valeur, peut s'opérer d'un triple point de vue : éthique, démocratique et pragmatique. S'agissant de l'éthique, le regard évaluatif va devoir porter sur la cohérence entre les valeurs de référence de la politique et celles des systèmes de valeurs du groupe social dans lequel va s'appliquer cette politique. L'hypothèse démocratique renvoie l'évaluation au degré d'acceptabilité d'une politique par les différents groupes d'acteurs chargés de la mettre en oeuvre, mais, aussi et surtout, par les acteurs sociaux qui en sont les destinataires, les bénéficiaires selon la terminologie en usage dans le domaine social. La troisième approche de l'évaluation d'une politique est de type pragmatique, la valeur de celle-ci se mesure alors à sa facilité de mise en oeuvre, à sa lisibilité, mais aussi à la réalité des effets induits. Lorsque ses effets sont prévus d'avance, on parlera d'atteinte d'objectifs, ou l'on s'interrogera sur leur existence. La notion d'effet est étroitement liée à l'historicité. L'effet se situe dans "l'après" et la perspective pragmatique est indissociable de l'analyse des dynamiques temporelles.

Au cours de travaux sur l'appréhension de l'avenir par des jeunes de 16-19 ans non qualifiés<sup>1</sup>, les notions de temps et de durée étaient apparues forcément relatives et il semblait que nous ne disposions pas dans les enquêtes classiques de matériaux suffisamment développés. Dans une autre recherche, les parcours d'insertion professionnelle de jeunes avaient fait l'objet d'une interrogation spécifique<sup>2</sup>, nous avons alors perçu l'ensemble des difficultés méthodologiques posées par les données longitudinales : leur mode de recueil, la définition d'une nomenclature des positions composant une trajectoire, un mode de traitement adapté pour comparer des trajectoires de durées différentes ...

Le département "Évaluation des Politiques Sociales" (E.P.S.) du CRÉDOC a alors consacré une recherche spécifique aux méthodologies de recueil et de traitement des données biographiques sur des carrières et trajectoires professionnelles<sup>3</sup>. Ce

---

<sup>1</sup> BAUER D., DUBECHOT P., "Les moins de vingt ans sans qualification. Conditions de vie et attitudes vis-à-vis des dispositifs d'insertion." Collection des rapports du CRÉDOC, n° 59, Avril 91.

<sup>2</sup> BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M., "Entre école et emploi, les transitions incertaines" Cahier de Recherche du CRÉDOC, n°19, Septembre 91.

<sup>3</sup> BAUER D., MARESCA B., "Lignes de vie : Méthodologie de recueil et de traitement des données biographiques - Le cas des carrières et trajectoires professionnelles". Cahier de recherche du CRÉDOC, n°37, Mai 92.

temps de recherche a d'abord permis d'approfondir la notion de trajectoire la plus adéquate à notre thématique, de construire un modèle de référence et d'examiner quelques modes de traitement appliqués, par d'autres, à ce type de données. Ensuite, la seconde partie de ce travail était consacré à deux études particulières, traitées principalement avec une méthode d'analyse multidimensionnelle des données de trajectoires reconstruites dans un espace de situations déterminées. Cette méthode d'analyse nous a conduit à un type de résultat particulier, en appliquant le concept de dominante de trajectoire. Certaines positions se révèlent plus "lourdes", tant sur le point de leur durée, qu'au niveau de leur importance subjective dans l'ensemble des trajectoires. Ce sont ces positions qui déterminent les dominantes de trajectoires et on détermine aisément des classes de population où se regroupe l'ensemble des individus ayant des profils de cheminement essentiellement caractérisés par l'une de ces situations dominantes. Par exemple, pour l'analyse de carrières de directeur d'établissement scolaire, on distinguait les personnes, selon qu'elles avaient passé l'essentiel de leur carrière de fonction de direction au poste de proviseur-adjoint de lycée, de principal de collège, etc.

Dans la lignée des travaux précédents, il s'agit ici de poursuivre une démarche d'étude, qui tout en intégrant les résultats précédemment établis, permette d'initier une autre méthode d'analyse. En effet, les méthodes que nous avons utilisées jusqu'alors prennent essentiellement en compte les effets de durée et nécessitent d'avoir à disposition des trajectoires de durées minimales et comparables. Ces méthodes traitent davantage des itinéraires, postulant un point de départ et un point d'arrivée, qui dans des cursus fortement dépendants de systèmes institutionnels ne sont pas forcément pertinents.

Dans chacune des études à la base de ces observations de trajectoires, trois éléments interviennent : le type de population observée, le domaine où les individus évoluent et la méthode la plus adaptée pour décrire au mieux les cheminements de ces individus à l'intérieur de cet espace. Ici, comme précédemment, nous utilisons la notion de trajectoire, en tant que succession de positions - ou cursus - en d'autres termes : l'enchaînement des positions successivement occupées par une personne, les situations qui servent à décrire son placement sur l'un ou l'autre des points définis du domaine d'étude.

Mais, contrairement aux premiers travaux réalisés sur le sujet, le mode de saisie et le recueil des données de trajectoires ont été déterminés au début de la collecte, et surtout le référencement de chacune des trajectoires relativement à une dominante ne constitue plus l'objectif du traitement effectué, il a été intégré au début du recueil. Cela a été rendu possible par le fait que l'étude concerne un domaine déterminé, fortement défini institutionnellement, où les changements de situation font normalement l'objet d'une forme d'enregistrement

administratif. L'étude des trajectoires n'est donc plus réalisée dans le but d'identifier leurs dominantes, mais les modes d'évolution d'un individu donné à l'intérieur de cet espace, à partir de la succession et l'organisation des états rencontrés, leur référencement au temps et à l'âge aidant cette interprétation.

Le travail présenté porte sur une étude spécifique réalisée pour l'instance d'évaluation des politiques publiques d'insertion des adolescents en difficulté ayant été suivis par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et/ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Ce sont les trajectoires des individus à l'intérieur du dispositif des mesures prises par ces services qui font l'objet de notre analyse.

La décision de la mise en oeuvre d'une telle étude résulte de la constatation de la difficulté des services de prise en charge à juger de l'effet de leurs actions. L'objectif était de réaliser une évaluation de la situation d'insertion sociale et professionnelle, basée sur les informations récoltées à partir d'un nombre significatif de jeunes passés par les services. Notre problématique a visé par conséquent à "identifier certains effets sur les personnes des interventions qui leur ont été proposées au cours de leur existence". Pour cela, il fallait d'abord donner des éléments descriptifs de la situation des personnes "à l'arrivée", puis leurs parcours dans les dispositifs, enfin établir les relations existant entre les deux.

Le recueil de ces informations s'est effectué auprès de la population qui a fait l'objet de ces prises en charge. Cela permettait en sus d'appréhender les impressions des principaux intéressés, sur la partie plus subjective des répercussions de leurs parcours dans les services de l'ASE et de la PJJ. Les personnes ont été interrogées quatre à cinq ans après leur sortie des dispositifs. Ce délai constituant un moyen terme, pour un minimum de recul, sans que toutefois le temps ait trop estompé les effets.

#### L'ENQUÊTE du CRÉDOC

364 jeunes âgés de 21 à 24 ans révolus et sortis de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse depuis 4 années ont été enquêtés. Ces jeunes devaient avoir été pris en charge pendant une durée supérieure à un an.

Cinq sites d'enquête ont été retenus: la Dordogne, l'Indre-et-Loire, la Meurthe-et-Moselle, le Pas-de-Calais et le Val-d'Oise. L'enquête a eu lieu au printemps et au début de l'année 1992.

L'entretien se déroulait en deux parties: la première partie permettait de recueillir les données de trajectoire et tentait d'appréhender les apports des mesures rencontrées et la qualité des souvenirs liés aux dispositifs. La seconde partie portait sur la situation de la personne au moment de l'enquête. Plusieurs axes étaient abordés: le logement, la vie familiale et relationnelle, la formation et l'activité professionnelle, les ressources, la santé, les loisirs.

## Chapitre 1

### Présentation des données, formalisation et traitement préliminaire

Plusieurs choix ont été réalisés dans le cadre du recueil des données afin de répondre aux recommandations établies lors de nos précédents travaux. En effet, la structuration des données initiales, leur mode de recueil et de saisie, le type de présentation qui en est faite induisent fortement la forme et la qualité des résultats du travail.

Dans le cadre des analyses de carrières professionnelles - particulièrement au sein de la fonction publique ou encore dans les très grandes entreprises - se présente le choix d'un recueil auprès de l'administration, qui détient dans ses dossiers l'ensemble de l'évolution professionnelle des individus, ou, d'un recueil direct auprès des individus concernés. Dans le premier cas, on privilégie la dimension objective du cheminement de l'individu; dans le second, on perd parfois en "vérité", mais on gagne par les informations personnelles apportées par la personne concernée. En caricaturant, on a d'un côté le graphique, de l'autre l'histoire.

Le choix entre un recueil administratif et un recueil personnel se pose aussi dans le cas du cheminement de la population examinée. Plusieurs arguments ont été à l'origine de la décision de réaliser l'enquête directement auprès des intéressés, ils sont rappelés dans le premier paragraphe de ce chapitre.

Plusieurs types de référencement des données - équivalents parfois, complémentaires d'autres fois - coexistent : échelonnage selon l'âge, le temps ou la durée. La référence de l'âge a été privilégiée ici, selon un mode de présentation qui n'exclut pas cependant le traitement des deux autres dimensions. Une grille très formalisée de recueil de l'information a été élaborée, qui permet de résoudre les difficultés rencontrées lors des travaux antérieurement réalisés sur les trajectoires. Cette grille est présentée et justifiée dans le second paragraphe.

Enfin, il a fallu procéder à un traitement préalable des données, afin de leur donner une dimension longitudinale. Si dans un premier temps, le mode de recueil sur deux dimensions est apparu comme le plus efficace - pour appréhender rapidement et de manière visuelle les informations - il valait

mieux à la lumière de ces premières constatations reconstruire l'espace des états composant les trajectoires, de manière qu'à un âge et/ou un moment donné, l'individu ne relève que d'un seul état. Nous l'expliquons dans le troisième paragraphe.

## 1-1 L'INTÉRÊT RELATIF D'UNE ENQUÊTE EFFECTUÉE DIRECTEMENT AUPRÈS DES INTÉRESSÉS

Comment recueillir les informations sur les trajectoires ? Tel est le premier problème à résoudre. Deux méthodes coexistent : l'interrogation directe et l'examen des dossiers administratifs. Le choix de la première méthode nous semble se justifier par plusieurs arguments.

**Le premier argument** en faveur d'un mode de recueil direct a été esquissé en présentation. Ce type de recueil permet la mise en relation entre les situations et le vécu tel qu'il est appréhendé par les principaux concernés. L'enquête présente sa trajectoire et y associe aussitôt ses impressions et ses opinions relatives. Certaines périodes, spécifiques de son point de vue, peuvent être ainsi soulignées de sa part, dans la mesure où elles correspondent à des moments particulièrement importants pour lui.

On ne va pas rediscuter ici la question de la subjectivité du discours de l'individu<sup>1</sup>. Laisser à l'individu le soin de présenter et ordonner les événements marquant sa vie comporte effectivement le risque pour l'analyste de se laisser guider par l'ordre trop parlant du discours. La conscience de l'existence de ce risque ne permet pas toujours de s'en dégager.

On peut cependant limiter ses effets en définissant au préalable le type d'informations que l'on souhaite retenir. Une bonne connaissance du domaine de travail permet aussi de cerner les grandes lignes des parcours effectués. Cet apprentissage nécessaire à toute mise au point d'une enquête devient prépondérant quand il s'agit de reconstituer des trajectoires dans des dispositifs donnés, car il permet de choisir les "bons" états, de corriger en cours d'enquête les liens aberrants entre deux situations incompatibles, etc. Ces limitations préalables restreignent effectivement le champ d'analyse et laissent peu de place à des interprétations globalisantes, mais dans la mesure où nous travaillons sur des domaines bien déterminés, elles permettent en tout cas de mieux cerner la partie qui nous intéresse.

---

<sup>1</sup> Cf. à ce sujet, le cahier de recherche du CRÉDOC n°37.

Le second argument en faveur de ce mode de recueil tient dans les caractéristiques des données ici recueillies. En effet, comme dans de nombreuses études ayant trait à des trajectoires institutionnelles, les itinéraires assez complexes mêlent des éléments existants dans plusieurs sources administratives; pour les reconstituer, il est nécessaire d'opérer des confrontations et recoupements multiples d'un service à l'autre, d'un fichier à l'autre. Outre le fait que cela nécessite un lourd travail de collaboration entre tous les intervenants, cela aboutit à une accumulation de données sur un même individu. Ces individus n'ayant pu être repérés dans chacune des sources que par l'intermédiaire de leur nom, cette démarche conduit à l'établissement de fichiers nominatifs peu favorables à la conservation de l'anonymat de l'individu et susceptibles d'être en contradiction avec les contraintes imposées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Quoiqu'elle induise beaucoup d'efforts de recherche et d'investigation - ces démarches ont d'ailleurs été très lourdes dans le cadre de l'enquête ASE/PJJ, puisque les personnes enquêtées ont été retrouvées à partir d'adresses datant de quatre ou cinq ans - l'enquête auprès de l'individu lui même, n'est portée que par l'enquêteur. Ce dernier, une fois l'entretien réalisé, ne conserve aucun élément susceptible d'identifier la personne, avec laquelle il a eu une entrevue, et conformément aux règles de sa tâche ne confie à l'organisme d'études que le résultat de son travail sans qu'aucun nom n'y soit attaché.

## 1.2 UNE GRILLE TRÈS FORMALISÉE DU RECUEIL DE L'INFORMATION

### *Deux objectifs principaux*

Notre premier objectif était bien sûr de recueillir les trajectoires dans les mesures, de la manière la plus précise possible. Cependant, le recueil de ce type d'informations n'est jamais simple : ne solliciter qu'une chronologie des différentes étapes d'un itinéraire et leurs durées associées sans repère préalable ne permet pas un recueil exhaustif. L'enquêteur devait être en mesure de noter rapidement l'information qui lui était communiquée et de repérer facilement les "trous" d'une biographie. Il était ainsi préférable de définir en premier lieu une nomenclature des états qui nous intéressaient, et par l'intermédiaire d'une grille échelonnée selon l'âge, il était aisé, en second lieu, d'identifier les éventuelles lacunes du cheminement.

Une telle formalisation de ce recueil répondait à un second objectif. Nous ne souhaitions pas laisser de côté les éléments fournis par l'enquêté, pourtant non directement reliables à sa prise en charge par les services, au cours de l'exposé "biographique". Il s'agissait de prendre en compte les événements qui ont ponctué sa vie au cours de toutes ces années, qu'ils aient un rapport plus ou moins direct avec le parcours du jeune dans les services. Ces événements n'ont pas fait l'objet d'un questionnement spécifique de la part de l'enquêteur, la personne interviewée tout en racontant son parcours les énonçaient, l'enquêteur les recueillait, puis les inscrivait sur la grille à l'âge correspondant.

Ainsi, tout événement considéré comme important par l'individu trouvait sa place dans notre recueil, aucune intervention de notre part ne visant à évaluer le degré de proximité et/ou de gravité d'un événement donné avec ce qui se produit dans son parcours. Ce recueil très ouvert apporte une certaine richesse à l'enquête. Mais cette qualité peut être aussi un défaut, car cette ouverture en faveur d'éléments plus personnels est beaucoup plus sensible aux conditions de l'entretien. Notre objectif premier et principal était de recueillir la composition des trajectoires des individus dans les dispositifs et si l'événement constituait une information supplémentaire intéressante, elle nécessitait un autre questionnement. Outre le fait que cela risquait d'alourdir encore le temps et l'énergie consacrés au questionnaire, cela sollicitait des éléments encore plus subjectifs : on ajoute au "quoi ?" au "qu'est-ce qui s'est passé ?", un "pourquoi cela s'est passé ?".

Par conséquent, à la différence de l'ensemble des informations obtenues de manière systématique, les événements ne sont pas toujours présents dans le

recueil : certaines trajectoires sont ponctuées d'événements, d'autres en sont complètement vierges.

Ainsi, si par le biais de ce double recueil nous bénéficions à la fois des éléments d'interprétation longitudinaux et d'autres plus ponctuels, il convient d'être extrêmement prudent dans le traitement simultané des deux types de données, pour obtenir une image synthétique de ces trajectoires. D'ailleurs, la question de l'intégration des événements dans la construction formelle des trajectoires reste à traiter.

#### *Les éléments de construction de la trajectoire recueillie initialement*

La liste des mesures de l'espace de prise en charge est composée de 14 éléments, elle est complétée par une modalité "autre". Il y a une mesure par ligne et un âge par colonne, un espace est réservé en bas pour inscrire les événements relatés par l'enquête. Il suffit à l'enquêteur de cocher dans le tableau à l'endroit correspondant à l'âge où démarre la mesure, d'autant de croix que d'années pendant lesquelles la mesure a duré. Il peut compléter par d'éventuelles informations supplémentaires dans le cadre réservé aux événements. En outre, cette représentation permet d'avoir une visualisation rapide des trajectoires recueillies, d'appréhender ainsi rapidement les périodes vierges et de compléter si nécessaire le recueil avec l'enquête. (cf. tableau n°1 page 14).

#### *L'intérêt de ce type de présentation dans une première approche*

Cette visualisation aide d'abord à identifier assez rapidement les associations de mesures les plus fréquentes. En effet, à la différence des données soumises à ce traitement dans nos travaux précédents, l'espace des états rencontrés dans cette étude, contient des états non exclusifs les uns par rapport aux autres. Alors que précédemment, quand une personne relevait d'un état donné, elle ne pouvait s'inscrire simultanément dans un autre; dans cette enquête, une personne donnée peut relever de différents états au même moment. Ainsi il ne s'agit pas seulement d'examiner la succession des états rencontrés, mais aussi la simultanéité de différents états. Ensuite, il est possible d'appréhender facilement les périodes où l'individu n'est pas pris en charge. En effet, il existe de longues périodes de temps où l'individu se trouve en dehors de l'espace étudié. L'itinéraire d'une personne dans la période observée peut être, en grande partie, non rempli par les états de notre nomenclature.

Enfin, au vu de la trajectoire, il a été facile de créer un indicateur complémentaire qui prend en compte - si elle existe - la mesure dominante,

autrement dit la mesure qui marque le plus longuement la trajectoire d'un individu. Quatre modalités ont été définies pour cet indicateur. Les trois premières correspondent aux trois modes de prises en charge les plus fréquents, la quatrième recueille les trajectoires sans dominante. Cet indicateur s'est avéré particulièrement pertinent pour interpréter les différences d'insertion sociale et professionnelle des individus.

L'essentiel des informations concernant les mesures et fournies par ce premier examen est répertorié dans le tableau n°2.



TABLEAU n° 2  
LES PRINCIPALES MESURES\*

MESURE	Éléments d'information à notre disposition
Établissement	Cette mesure est la plus fréquemment rencontrée, 61,5 % des jeunes ont été à un moment ou un autre en établissement. Il s'agit par conséquent d'une mesure associée à une dominante : 27,3 % de la population ont passé l'essentiel de leur temps de prise en charge en établissement. Les deux tiers des jeunes sont entrés en établissement entre 9 et 16 ans, ils y restent en moyenne pendant 5 années, les très longs séjours sont assez peu fréquents. Aux passages en établissement sont fréquemment associés dans les trajectoires, des placements d'urgence et des retours en famille.
Famille d'accueil	C'est la seconde mesure la plus importante, puisque 40,1 % des jeunes ont été accueillis en famille d'accueil. Cette mesure est à l'origine de la deuxième dominante, qui concerne 25,4 % de la population. Le passage en famille d'accueil est assez fréquemment de longue durée, durée supérieure ou égale à 12 ans pour 63 % des personnes concernées. L'entrée dans la famille d'accueil s'est produite précocement, avant 4 ans pour la majorité des personnes. L'intervention d'une assistante sociale est fréquemment associée à la famille d'accueil. A l'opposé, les placements et les mises sous protection judiciaire coexistent rarement avec une mesure de famille d'accueil dans une trajectoire donnée.
Action Éducative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.)	Troisième mesure en importance, 36,3 % des jeunes ont bénéficié de ce suivi. La dominante AEMO concerne 24,1 % des jeunes enquêtés. C'est entre 13 et 16 ans que ce type de suivi est le plus fréquent, il est généralement de courte durée.
Retour au domicile ou chez les parents	Environ un quart des jeunes enquêtés sont retournés dans leur famille à la suite d'une décision du juge des mineurs, d'un directeur de l'ASE, de la famille ou du jeune lui même. C'est une mesure importante car elle rythme l'itinéraire du jeune. Elle intervient plus fréquemment en fin de parcours, entre 13 et 20 ans, et il est rare que les personnes concernées restent ensuite plus de cinq années dans leur famille.
Retour chez un autre membre de la famille	Cette mesure que l'on peut plus facilement comparer à un placement en famille d'accueil, qu'à un retour proprement dit, intervient généralement après 13 ans. Le jeune demeure généralement moins de cinq ans dans cette famille par procuration, mais il arrive dans un cas sur cinq que cet hébergement se prolonge douze années et plus.
Intervention d'une assistante sociale	Cette mesure est plutôt une mesure d'accompagnement et elle apparaît fréquemment simultanément avec un passage en famille d'accueil, elle est souvent aussi combinée à une prestation financière. C'est une mesure de courte durée que l'on rencontre à tous les âges.

\*Les autres mesures seront présentées dans la suite de cet exposé.

### 1.3 LE TRAITEMENT PRÉLIMINAIRE DES DONNÉES

Dans les travaux précédents, la nomenclature des états était définie à la suite du recueil de données. Deux principes guidaient alors notre démarche : mettre à jour des états pertinents du point de vue du domaine d'étude, sans omettre les états présents de manière significative dans les trajectoires observées (même si ces derniers ne semblent pas a priori s'inscrire dans une définition classique du champ étudié), en considérant chaque état comme exclusif. On obtenait ainsi une trajectoire composée d'une succession d'états, deux états ne pouvant coexister à un même âge.

Cette fois, la nomenclature a été définie préalablement au recueil des données en collaboration avec des personnes travaillant dans les services de l'ASE ou de la PJJ, cela permettait de circonscrire l'espace des situations possibles, et, dans le cadre de cette nomenclature, toute mesure rencontrée par un jeune trouve sa place dans le recueil. Mais la présence simultanée de deux mesures pour un individu donné n'est donc pas ainsi exclue

Cette simultanéité est très fréquente pour des mesures dites d'"accompagnement" - c'est le cas notamment des prestations financières et de l'intervention de l'assistante sociale - qui sont, par définition, le plus généralement associées à une mesure plus importante. Mais il n'est pas rare non plus, que deux prises en charge dominantes concernent simultanément le même individu : on trouve, par exemple, des jeunes internes pendant la semaine dans un établissement, qui rentrent tous les week-ends dans leur famille d'accueil.

Dans ce cadre, la trajectoire n'est plus toujours composée de mesures se succédant les unes aux autres au fur et à mesure que le temps s'écoule, elle peut être composée de mesures se chevauchant ou s'entrecroisant la même année. Et l'information pour un individu donné ne se présente plus simplement comme une suite, comprenant autant de termes que la trajectoire comporte d'unités de temps, mais par un tableau où à une unité de temps correspondent parfois plusieurs états.

Dans les cas précédents, nous avons pour chaque individu des données à une dimension :

**EXEMPLE D'UNE TRAJECTOIRE A UNE DIMENSION**  
 (Exemple tiré de l'étude des trajectoires des chefs d'établissement  
 réalisée au CRÉDOC en 1992)

01	06	11	16	21	<-----Nombre d'années de la trajectoire
AAAAA	BBBBB	QQQQQ	QQQQQQ	QQ	<-----Différents états rencontrés



Ce sont les deux premiers types d'éléments et leur synthèse qui nous intéressent en priorité, et qui à notre avis sont les plus pertinents pour interpréter la situation du jeune enquêté. Les relations existant entre les différentes mesures dans une trajectoire donnée apportent moins d'informations sur l'individu lui-même, que sur les grandes "lois" régissant les interactions entre les différentes mesures.

Nous avons le choix entre deux possibilités, la première consistait à traiter les données sous forme de matrices, la seconde était de retraiter les données de manière à obtenir des informations longitudinales, sur une seule dimension par individu. Outre les problèmes techniques que peut poser la première solution, le gain d'information apporté par la prise en compte des deux dimensions était assez mince. En effet, comme les mesures ont des poids très différenciés et comme les associations de mesures sont aisément identifiables et retraduisibles par l'intermédiaire d'états mixtes, il était préférable de retravailler les données pour les remettre sur une dimension unique avec une nouvelle nomenclature. Ainsi quand un individu bénéficie de la mesure 1 et de la mesure 2 à l'âge  $k$ , on dit dans certains cas, qu'il est dans l'état 1-2 à l'âge  $k$ , dans d'autres cas nous considérons qu'il relève plutôt de l'état 1 ou de l'état 2. Pour opérer ces choix, on tient compte à la fois, de la fréquence d'association des états, et de la légitimité de la création d'états mixtes. Ces choix ont été réalisés dans les conditions explicitées dans le paragraphe suivant.

#### *La fréquence d'association des mesures*

Dans le tableau suivant, on a relevé pour chaque mesure de la nomenclature initiale le nombre de fois où une année de trajectoire donnée, la mesure est apparue seule ou au contraire associée à une autre mesure.

Deux mesures sont à écarter d'emblée. En premier lieu, la mesure rencontrée la moins fréquemment est la mesure de médiation-réparation (code 07), correspondant au Travaux d'Intérêt Général (T.I.G.). C'est une mesure très récente et elle n'est citée que peu de fois dans notre échantillon, elle ne sera pas retenue dans la suite de l'étude. En second lieu, on distingue les mesures de placement d'urgence (code 09) qui interviennent sur des temps très courts. Elles s'apparentent de ce fait à un événement plus qu'à une étape de la trajectoire. Dans cette première partie de l'étude, elles sont aussi écartées.

Il reste ensuite deux mesures de faible influence par le peu d'années où elles sont intervenues: le placement en pouponnière (code 04) et le passage en détention (code 10). Dans le premier cas, c'est une prise en charge qui s'est effectuée dans la petite enfance et qui s'est généralement poursuivie par d'autres prises en charges de longues durées en établissement et en famille d'accueil. Cela nous conduit à

conserver cet état dans la nouvelle nomenclature. Dans le second cas, le passage en détention est une étape trop lourde de conséquences, pour ne pas apparaître en temps que telle dans nos analyses.

TABLEAU n° 3  
FRÉQUENCES SIMPLES OU ASSOCIÉES DES MESURES

MESURE	Nb de fois où l'état apparaît seul une année donnée et %	Nb de fois où l'état est associé à un autre, une année donnée et %	TOTAL
01 Intervention d'une travailleuse familiale	24 26,1	68 73,9	92 100,0
02 Action éducative en milieu ouvert	208 44,8	256 55,2	464 100,0
03 Prestation financière	14 6,0	220 94,0	234 100,0
04 Pouponnière	29 -	1 -	30 -
05 Établissement social	676 67,3	328 32,7	1004 100,0
06 Famille d'accueil	1274 72,9	474 27,1	1748 100,0
07 Mesure de médiation-réparation	2 -	7 -	9 -
08 Mise sous protection judiciaire	57 53,8	49 46,2	106 100,0
09 Placement d'urgence	17 -	10 -	27 -
10 Détention	11 -	9 -	20 -
11 Retour au domicile ou en famille	169 61,9	104 38,1	273 100,0
12 Retour chez un autre membre de la famille	100 46,7	114 53,3	214 100,0
13 Autre mesure	38 30,6	86 69,4	124 100,0
14 Intervention d'une assistante sociale	131 28,1	335 71,9	466 100,0

*Exemple de lecture* : L'unité du tableau est l'année-mesure. Ainsi le total de la première ligne signifie que les individus de la population ont vécu au total 92 années de suivi par une travailleuse familiale. Il est arrivé pendant 24 années que ces individus ne bénéficient que de la mesure de suivi par une travailleuse familiale; par contre pendant 68 années, ils ont bénéficié de cette mesure et d'au moins une autre en parallèle.

Un certain nombre de mesures n'ont qu'une fonction d'accompagnement, elles sont très rarement rencontrées seules: l'intervention d'une travailleuse familiale (code 01), les prestations financières (code 03) et les "autres" mesures (code 13). Elles sont prises en compte dans notre nomenclature seulement si elles apparaissent de manière significative associées à l'une des trois mesures dominantes : AEMO, famille d'accueil ou établissement. Sinon, elles ne sont pas prises en compte.

Toutes les autres mesures sont rencontrées durant un nombre significatif d'années dans l'ensemble de notre échantillon et ont généralement suffisamment de poids pour être considérées seules ou en association. Cependant dans le cas où une association a un nombre faible d'occurrences, on ne retient là encore que la mesure dominante : AEMO (code 02), famille d'accueil (code 06) établissement (code 05), et leurs associations mutuelles. Dans le cas enfin, où l'individu est mis sous protection judiciaire (code 08), cet état est systématiquement retenu, quelle que soit la mesure associée.

Dans le tableau de la page suivante, nous avons recensé toutes les associations de mesures rencontrées dans les trajectoires une année donnée et leur traduction dans la nouvelle nomenclature.

La nomenclature finale comporte 14 états. Une trajectoire donnée est donc composée de 21 états successifs correspondant aux 21 années sur lesquelles nous disposons d'informations sur les mesures rencontrées par les individus enquêtés. Le liste des états rencontrés est la suivante :

AEMO	01
AEMO et prestation financière	02
AEMO et établissement	03
AEMO et famille d'accueil	04
Pouponnière	05
Établissement	06
Établissement et famille d'accueil	07
Famille d'accueil	08
Protection judiciaire	09
Détention	10
Hébergement en famille d'origine	11
Hébergement chez un autre membre de la famille	12
Suivi par une assistante sociale	13
<i>Aucune prise en charge</i>	00

TABLEAU n°4  
LES ASSOCIATIONS DE MESURES ET LEURS TRADUCTIONS

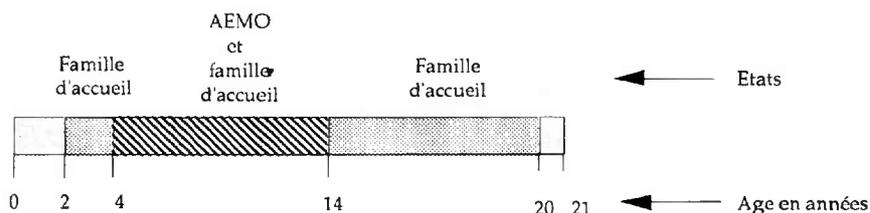
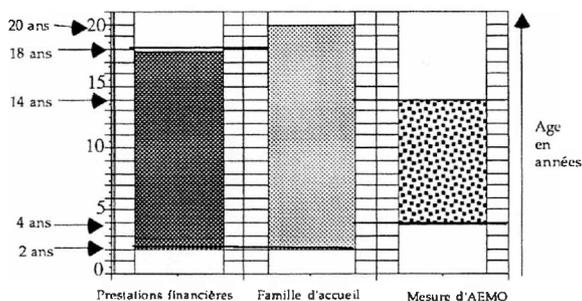
Combinaison	Etat retenu au final	Combinaison	Etat retenu au final
01 02	AEMO	01 02 05	AEMO et établissement
01 05	Etablissement	01 02 06	AEMO et famille d'accueil
01 06	Famille d'accueil	01 05 11	Etablissement
01 08	Protection judiciaire	01 05 13	Etablissement
01 12	Hébergé autre famille	01 06 14	Famille d'accueil
01 13	-	02 03 05	AEMO et établissement
02 03	AEMO et presta. financière	02 03 06	AEMO et famille d'accueil
02 05	AEMO et établissement	02 03 08	Protection judiciaire
02 06	AEMO et famille d'accueil	02 03 13	AEMO et presta. financière
02 07	AEMO	02 03 14	AEMO et presta. financière
02 08	Protection judiciaire	02 05 06	AEMO et établissement
02 09	AEMO	02 05 12	AEMO et établissement
02 10	Détention	02 05 14	AEMO et établissement
02 11	AEMO	02 06 09	AEMO et famille d'accueil
02 12	AEMO	02 06 11	AEMO et famille d'accueil
02 13	AEMO	02 06 13	AEMO et famille d'accueil
02 14	AEMO	02 06 14	AEMO et famille d'accueil
03 05	Etablissement	02 08 10	Détention
03 06	Famille d'accueil	02 08 11	Protection judiciaire
03 12	Hébergé autre famille	02 08 13	Protection judiciaire
03 14	Suivi assistante sociale	02 11 13	AEMO
05 06	Etablissement et f. d'accueil	02 11 14	AEMO
05 07	Etablissement	03 05 06	Etablissement et f. d'accueil
05 08	Protection judiciaire	03 05 11	Etablissement
05 09	Etablissement	03 05 12	Etablissement
05 10	Détention	03 05 13	Etablissement
05 11	Etablissement	03 05 14	Etablissement
05 12	Etablissement	03 06 11	Famille d'accueil
05 13	Etablissement	03 06 12	Famille d'accueil
05 14	Etablissement	03 06 14	Famille d'accueil
06 08	Protection judiciaire	05 06 11	Etablissement et f. d'accueil
06 11	Famille d'accueil	05 06 14	Etablissement et f. d'accueil
06 12	Famille d'accueil	05 08 12	Protection judiciaire
06 13	Famille d'accueil	05 09 12	Etablissement
06 14	Famille d'accueil	05 09 13	Etablissement
08 10	Détention	05 11 13	Etablissement
08 11	Protection judiciaire	05 11 14	Etablissement
08 12	Protection judiciaire	05 12 14	Etablissement
08 13	Protection judiciaire	06 12 13	Famille d'accueil
08 14	Protection judiciaire	06 12 14	Famille d'accueil
09 13	-	08 11 13	Protection judiciaire
10 11	Détention	01 05 11 13	Etablissement
11 13	Hébergé famille d'origine	02 03 05 11	AEMO et établissement
11 14	Suivi assistante sociale	02 03 12 14	AEMO et presta. financière
12 13	Hébergé autre famille	02 05 06 14	AEMO et établissement
12 14	Suivi assistante sociale	02 05 11 14	AEMO et établissement
		03 05 06 14	Etablissement et f. d'accueil
		03 06 12 14	Famille d'accueil

Exemple de lecture : l'association des mesures 01 et 02 a été retenue dans l'état "AEMO"

### QUELQUES EXEMPLES DE TRAJECTOIRES SPÉCIFIQUES

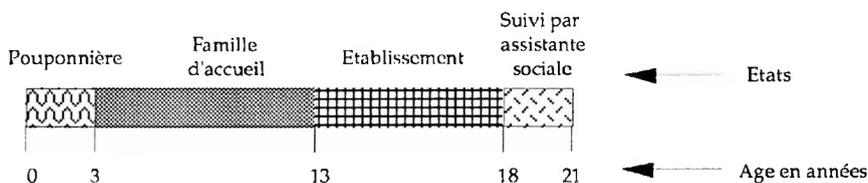
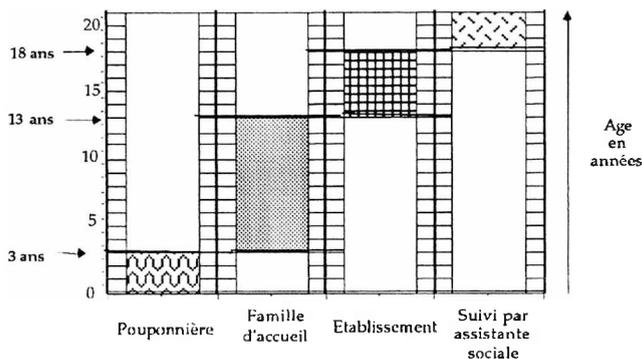
Pour illustrer le propos, quelques trajectoires sont ici schématisées. Sont représentées pour chaque trajectoire ici examinée : la trajectoire initiale telle qu'elle apparaît dans le recueil de l'enquêteur et la trajectoire retravaillée de manière à obtenir une seule dimension.

Trajectoire de l'individu n°2 :



Dans ce cas particulier, plusieurs mesures se sont produites simultanément. Le versement d'une prestation financière a été complémentaire d'un placement en famille d'accueil; par conséquent, l'état "famille d'accueil" est le seul représenté sur une partie de la trajectoire. Par contre, le suivi en AEMO qui constitue une mesure prépondérante, lorsqu'il est jumelé avec un placement en famille d'accueil, apparaît dans l'état mixte "AEMO et famille d'accueil".

Trajectoire de l'individu n°3:



Dans cette trajectoire, l'individu a été placé très tôt en pouponnière. Cette mesure a été relayée par un placement en famille d'accueil, puis suivi par un accueil en structure collective. La sortie de l'établissement a été complétée par un suivi de la part d'une assistante sociale.

Ce premier chapitre a d'abord permis d'expliquer les choix réalisés au cours du recueil de l'information et qui sont susceptibles de faciliter une meilleure appréhension de l'ensemble des éléments composant les trajectoires. Dans un second temps, les premiers éléments d'interprétation de nos données ont été présentés, ils permettent de mieux cerner le domaine de travail de l'étude et de mettre à jour des points globaux qui seront à la base de la suite du traitement effectué. Enfin, le retraitement des données obtenues de manière à aboutir à une représentation longitudinale de chacune des trajectoires rencontrées complète ce chapitre pour une meilleure adéquation aux traitements de cette étude. Nous avons tenté ici de rester au plus près de l'information dont nous disposions, en posant de manière exhaustive les hypothèses et principes ayant guidé cette

relecture des données, cette nouvelle formalisation devant aboutir à une exploration plus aisée.

Dans le chapitre suivant, il s'agit d'exposer la logique de la démarche d'examen des trajectoires proprement dites, de la situer relativement aux travaux précédemment effectués et de tester quelques pistes d'exploitation.

## Chapitre 2

### Une analyse faisant appel à de multiples critères

Lorsqu'on s'attache à l'analyse des trajectoires, on suppose qu'à un parcours donné correspondent des attitudes ou situations spécifiques à chacun des individus. Si l'on pousse ce raisonnement jusqu'à l'extrême, on se rapproche des analyses des histoires de vie, qui cherchent à prendre en compte le plus possible de la complexité d'un cheminement, pour aboutir à une individualité. A l'autre bout, et par l'intermédiaire des modèles de carrière notamment (sur des domaines plus cernés, il est vrai), on tente de regrouper les itinéraires en ne considérant que leurs principaux éléments de composition, afin de déterminer des cheminements résumés, auxquels se relie des profils individuels comparables.

Notre approche tente de se situer au barycentre de ces deux modèles. D'une part, à l'image des modèles de carrières professionnelles, cette analyse porte sur un domaine particulier, les états sont en nombre réduits et exhaustifs, ils s'établissent sur une dimension longitudinale échelonnée selon l'âge. Mais, d'autre part, nous avons conservé parallèlement des événements datés qui constituent autant de points particuliers placés le long de l'itinéraire, et notre analyse va tenter de prendre en compte des éléments structurels et/ou ponctuels, visant à décrire l'organisation des cheminements - comme des effets de durée au sein de certains états, la compatibilité entre les différents éléments composant chaque trajectoire ... -, ce qui nous rapproche des modes d'analyse biographique.

Si, comme nous l'avons présenté dans le premier chapitre, notre démarche s'inscrit dans une relative continuité vis-à-vis des travaux précédents, le travail présenté ici est aussi en rupture : **il ne s'agit plus d'établir des groupes de trajectoires proches en vertu de leurs éléments dominants, mais d'identifier les itinéraires aux marges de l'ensemble, qui semblent désobéir aux règles plus générales de cheminement dans l'espace étudié.**

Ces règles ou "lois" s'établissent à partir des régularités observées dans les trajectoires : un état donné A dure généralement plus de trois ans, un autre état B est rarement suivi ou précédé par des états C ou E dans une trajectoire donnée, l'état D intervient généralement en début de trajectoire, etc. Il est clair que la plupart des "lois" observées très empiriquement dans la composition des

trajectoires, répondent à la logique propre du domaine dans lequel les trajectoires sont étudiées. Dans le cadre d'une étude réalisée sur des trajectoires institutionnelles, ces "lois" d'évolution sont le fruit de l'action des intervenants. Une bonne connaissance du domaine de travail permet donc de découvrir aisément les points de régularité les plus importants. On peut se référer à l'image utilisée par P. BOURDIEU<sup>1</sup> : *"Essayer de comprendre une vie comme une série unique et à soi suffisante d'événements successifs sans autre lien que l'association à un "sujet" dont la constance n'est sans doute que celle d'un nom propre, est à peu près aussi absurde que d'essayer de rendre raison d'un trajet dans le métro sans prendre en compte la structure du réseau, c'est à dire la matrice des relations objectives entre les différentes stations"*.

Dans les travaux visant à établir des dominantes, nous avons cherché à établir les trajets les plus couramment parcourus : cela revenait à identifier des groupes de voyageurs, en fonction de la ligne de "métro" la plus fréquemment utilisée, qui constituait la dominante. Dans l'analyse ici exposée, à partir de l'identification de l'ensemble des "lois" régissant les déplacements en métro, on cherche à repérer les voyageurs qui semblent leur désobéir.

La première partie de ce chapitre sera consacrée à l'examen de la méthode utilisée, ses présupposés, ses avantages et limites et son mode d'utilisation. L'établissement des "lois" de déplacement, leurs tests et leurs résultats constitueront la seconde partie. Dans les troisième et quatrième points, quelques résultats sur la population étudiée seront présentés.

---

<sup>1</sup> Pierre BOURDIEU "L'illusion biographique", Actes de la Recherche en sciences sociales, n°62/63, Juin 1986.

## 2.1 QUESTION DE MÉTHODE

### *De l'étude des dominantes de trajectoires à celle des parcours atypiques*

Les études de dominante dans les trajectoires visent à catégoriser des itinéraires et par conséquent à regrouper des individus en classes homogènes. Ce type de méthode est fortement utilisé dans le cadre des études analysant l'insertion professionnelle.

Ainsi le Centre d'Étude et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications<sup>1</sup>, par exemple, a souvent procédé à des analyses multivariées des itinéraires permettant de construire des dominantes. Au regard des caractéristiques des individus, il était donc possible d'interpréter d'une part, les facteurs initiaux favorables ou défavorables à l'un ou l'autre type d'insertion, les conséquences d'un type d'itinéraire sur la situation finale de la personne interrogée et les moments ou âges particulièrement cruciaux d'une histoire. Le but de ce type de démarche est d'identifier le poids de chacune des étapes dans la biographie professionnelle de l'individu et les facteurs sensibles pour une action publique. Il n'est alors pas toujours aisé cependant de distinguer les causes des conséquences, l'effet d'un facteur initial ou sa simple corrélation à une suite de situations identifiées a posteriori. Le poids de l'institution paraît a priori moins lourd dans le dessin des chemins suivis, dans la mesure où les individus enquêtés ne se situent pas d'emblée sur un terrain institutionnel particulier.

Dans l'enquête réalisée auprès des jeunes ayant été suivis par les services de l'ASE et de la PJJ, la détermination sociale et institutionnelle conditionne l'entrée d'un individu dans l'échantillon. A l'image des enquêtes réalisées sur des terrains sociaux particuliers, la prise en charge de ces jeunes est la résultante d'une première "a-normalité". Des difficultés familiales ou personnelles du jeune sont à l'origine de son inscription dans les services; en d'autres termes, tous les jeunes enquêtés ont pour point commun cette fragilité initiale, et les intervenants dans le domaine vont tenter de remédier à cette situation par différentes actions.

On peut postuler que les actions préconisées en vue de la réinscription du jeune dans un contexte moins difficile, tenteront de favoriser sa réintégration dans une certaine "normalité" de comportement et/ou de conditions de vie. La question de la stabilité de l'individu dans une meilleure situation est donc au centre de ces actions. Dans ce cadre institutionnellement balisé, l'établissement de dominantes

---

<sup>1</sup> GRELET Y., VINEY X., "Dix ans d'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de l'enseignement technique court (CAP-BEP)" Collection des Études du CEREQ, n°58, Février 1991.

semble d'abord correspondre à des modes de traitement différenciés des individus par l'institution concernée. L'espace des dominantes serait constitué de l'ensemble des principales réponses d'un système à un dérèglement constaté.

Si l'on reprend l'image féconde du métro, on pourrait comparer l'action des services de l'ASE et de la PJJ à l'égard de l'ensemble des 364 jeunes, à celle d'employés de la RATP dont le rôle serait d'organiser des transports ou des itinéraires particuliers pour des voyageurs, dont on leur a signalé les difficultés spécifiques. Si l'on souhaite mieux connaître les aménagements d'itinéraires que proposent ces agents particuliers, mieux vaut s'adresser aux services qui les organisent, qu'aux voyageurs qui se laissent ainsi guider. Par contre, si l'on souhaite comprendre pourquoi certains jeunes, alors même qu'ils sont déjà pris en charge par les services, semblent s'éloigner des itinéraires que ces derniers leur ont indiqués, il est plus intéressant d'interroger directement les jeunes. On peut ainsi tenter d'appréhender les failles du système de prise en charge et identifier les facteurs à l'origine de ces "détournements" d'itinéraires guidés.

Dans un cadre institutionnel dont le but est de compenser les déficiences du système social, on choisit donc ici d'analyser les cas où l'action engagée semble se différencier des modes de traitement habituels. Ces trajectoires institutionnelles atypiques sont-elles d'abord révélatrices de trous du système, la résultante de biographies particulièrement mouvementées ou constituent-elles les nécessaires "exceptions qui confirment la règle" ? Et quelles sont les différences marquant aujourd'hui les individus ayant vécu ces itinéraires "différents" ?

*Quels types de critère de l'atypisme ?*

On peut en simplifiant définir deux modes possibles d'appréhension.

Dans la mesure où les dominantes ont déjà été établies, on pourrait aisément s'intéresser aux trajectoires qui au sein de chaque type de dominante s'éloignent le plus de la moyenne, ce serait la **première solution**. Ainsi, on relèverait à l'intérieur de chaque groupe, les individus dont les trajectoires présentent le plus de dissonances en référence à une trajectoire type. Cependant, on s'appuierait ici déjà sur le premier classement effectué, on se situe donc d'emblée sur un terrain fortement structuré par l'action des services et l'atypisme se définit à nouveau par référence à des principes établis pour partie à l'extérieur de notre sphère de travail. L'avantage de cette méthode et sa relative facilité, mais son inconvénient réside dans sa prédétermination par les modes d'action des services, modes d'action que l'on se propose justement d'analyser.

La **seconde solution** consiste en la construction de "lois" intra-trajectoires. On peut sur la base des observations faites sur l'ensemble de l'échantillon définir des "lois" régissant les différents états rencontrés pour chacun, les uns par rapport aux autres ou par référence à leur situation dans la trajectoire. Les "lois" étant établies par référence à l'ensemble des éléments des trajectoires conduisent à déstructurer les itinéraires sur la base de leurs composantes. On privilégie ici l'analyse "au mot par mot" de la trajectoire, au détriment d'une synthèse. Pour compenser le côté partiel de ce type d'observation, il est nécessaire d'utiliser plusieurs critères simultanément et de ne juger l'atypisme qu'à partir de l'existence conjointe de plusieurs atypismes au regard de ces "lois". Ainsi chacune des trajectoires est examinée en fonction de son respect des "lois" générales gouvernant les éléments la composant. On se démarque ainsi des règles d'organisation théoriques définies par les services, mais on se soumet à des règles définies très empiriquement à partir de l'échantillon établi. Cette méthode présente l'avantage d'une certaine souplesse et l'inconvénient corrélatif d'une moindre généralité. Les "lois" établies ne peuvent être que le reflet du domaine observé et ne peuvent s'appliquer que dans la mesure où elles reflètent les caractéristiques fortes de l'espace étudié.

C'est cette seconde solution que nous avons privilégiée. Outre sa nouveauté eu égard aux travaux déjà menés dans le cadre des études réalisées au sein du CRÉDOC sur les trajectoires, elle nous permet de mieux explorer le champ d'observation et d'améliorer ainsi la connaissance des mécanismes régissant ces cheminements.

#### *Caractéristiques générales des critères ou "lois" et mode d'utilisation*

Nous avons choisi de définir les "lois" sur les éléments composant les trajectoires, les états définis pour chaque année des 21 formant un itinéraire individuel. Ainsi chaque itinéraire est examiné successivement sur chacun des critères énoncés et on totalise l'ensemble de ses "a-normalités". Une sorte de casier judiciaire est construit au final : ce casier judiciaire est vierge, lorsque tous les éléments de la trajectoire individuelle semblent obéir aux "lois", il peut être rempli de une ou plusieurs "a-normalité(s)", lorsque certains éléments sont en contradiction avec les "lois" générales.

Les "lois" devront s'inscrire dans la plus grande généralité, elles seront donc minimalistes, les bornes d'"a-normalité" étant plutôt basses.

A l'examen, plusieurs faits s'avèrent particulièrement déterminants dans les trajectoires. Le premier axe de forte différenciation entre les différents types d'états oppose les états de plus longue durée : particulièrement le passage en

famille d'accueil, à des états de courte durée comme la mise sous protection judiciaire. On différencie en second des états qui gouvernent le plus souvent seuls les trajectoires, états que nous baptiserons "unitaires", à ceux qui sont généralement associés à plusieurs autres sur une trajectoire donnée, états "accompagnés". En troisième lieu, certains états s'entament préférentiellement dans l'enfance des individus, avant qu'ils atteignent l'âge de 12 ans, alors que d'autres interviennent généralement au début de l'adolescence.

On obtient ainsi 6 caractéristiques définies chacune sur les états pouvant composer une trajectoire : stable, instable, unitaire, accompagné, jeune et moins jeune. Ils seront à la base des "lois" que nous tenterons de vérifier sur chacune des trajectoires. Elles se réfèrent à plusieurs types d'éléments de construction d'une trajectoire : la durée, le nombre d'éléments différents contenus dans une trajectoire et l'âge.

Chacun des 13 états rencontrés (on met à part ici l'état 0 qui correspond à un vide de mesure) va être référencé dans le cadre des "lois" et lorsque dans une trajectoire un état donné apparaîtra, son adéquation au respect des "lois" énoncées sera vérifiée.

## 2.2 ÉTABLISSEMENT DES "LOIS"

### *Stabilité et instabilité*

On peut observer ce critère par l'intermédiaire des probabilités de passage d'un état à l'autre dans la trajectoire, quel que soit l'âge auquel l'individu a rencontré cet état et quelle que soit la durée depuis laquelle il se trouve dans cet état. Autrement dit, lorsqu'un individu se trouve dans un état *i*, il faut s'interroger sur la probabilité qu'a l'individu d'être l'année suivante dans l'état *j*.

TABLEAU n°5  
LES PROBABILITÉS DE STABILITÉ ET DE CHANGEMENT D'ÉTAT

ÉTAT	Probabilité de rester dans le même état	Probabilité de changer d'état
01 AEMO	65,0	35,0
02 AEMO et prestation financière	36,4	63,6
03 AEMO et établissement	48,5	51,5
04 AEMO et famille d'accueil	75,3	24,7
05 Pouponnière	46,7	53,3
06 Établissement	76,5	23,5
07 Établissement et famille d'accueil	75,4	24,6
08 Famille d'accueil	91,9	8,1
09 Protection judiciaire	55,7	44,3
10 Détention	27,8	72,2
11 Hébergement en famille d'origine	65,0	35,0
12 Hébergement chez un autre membre de la famille	77,1	22,9
13 Suivi par une assistante sociale	77,6	22,4

On peut admettre que lorsqu'un individu a une probabilité supérieure à 50 % de rester dans le même état les deux années suivantes, il est dans un état caractérisé par une certaine stabilité. Ainsi lorsque la probabilité de rester dans le même état pour l'année suivante est supérieure à 70,7<sup>1</sup>, l'état sera considéré comme stable. Lorsque cette probabilité est inférieure, l'état ne sera pas considéré comme stable. Cela revient à déclarer qu'un état dit stable doit se poursuivre les deux années suivantes et durer au moins trois ans au total.

<sup>1</sup> Le calcul s'établit de la manière suivante : pour que 50 % au moins des individus soient encore dans le même état le deuxième année consécutive à leur entrée dans l'état, il faut que la probabilité d'y rester d'une année à l'autre soit supérieure ou égale à la racine carrée de 0,5 soit 0,707.

Ainsi la probabilité de rester en famille d'accueil, lorsqu'on y est entré une année donnée, est particulièrement forte; de même, le passage en établissement accompagné ou non d'une famille d'accueil, l'hébergement dans la famille élargie, le suivi en AEMO parallèle à une prise en charge dans une famille d'accueil, et, le suivi par une assistante sociale présentent une certaine stabilité.

On considère par opposition que les autres états ne sont pas particulièrement stables, pour plus de commodité on les qualifiera d'"instables", à l'exception de l'état "pouponnière" dont la durée est par définition limitée.

TABLEAU n°6  
LES ÉTATS STABLES ET INSTABLES

LES ÉTATS STABLES	LES ÉTATS INSTABLES
04 AEMO et famille d'accueil	01 AEMO
06 Établissement	02 AEMO et prestation financière
07 Établissement et famille d'accueil	03 AEMO et établissement
08 Famille d'accueil	09 Protection judiciaire
12 Hébergement chez un autre membre de la famille	10 Détention
13 Suivi par une assistante sociale	11 Hébergement en famille d'origine
05 Pouponnière	

### *États unitaires ou accompagnés*

Certains états sont généralement seuls ou accompagnés seulement d'un autre état sur l'ensemble d'une trajectoire. Ce sont les états les plus "lourds" dans la mesure où ils constituent les réponses les plus complètes des services à un problème donné. On y retrouve logiquement les trois états à l'origine des dominantes de trajectoire : suivi en AEMO, placement en famille d'accueil, placement en établissement. On peut, d'autre part, leur adjoindre trois états d'une autre nature : l'hébergement chez un autre membre de la famille qui s'apparente dans bien des cas au placement dans une famille d'accueil, la mise sous protection judiciaire qui constitue le plus souvent une réponse générale, et le suivi par une assistante sociale. Ces états seront qualifiés d'états "unitaires".

Dans les états dits "accompagnés" on trouve a contrario tous les états composés qui associent des états de logiques différentes : "AEMO et prestation financière", "AEMO et établissement", ainsi que "AEMO et famille d'accueil". Le passage en

détention qui bien souvent a été associé à d'autres mesures plus légères, ainsi que le retour en famille d'origine qui suit généralement une mesure de placement en structure collective ou dans une autre structure familiale et qui est le plus souvent complété par d'autres mesures relèvent de la catégorie des états accompagnés.

Deux états ne s'inscrivent dans aucune de ces deux catégories. Il s'agit d'abord de l'accueil en pouponnière, qui peut donner lieu à un placement définitif, mais qui ne préjuge en rien de la diversité des autres mesures. Puis reste l'état composé "établissement et famille d'accueil", qui se présente tout autant comme suffisant, que transitoire.

TABLEAU n°7  
LES ÉTATS UNITAIRES ET ACCOMPAGNÉS

LES ÉTATS UNITAIRES	LES ÉTATS ACCOMPAGNÉS
01 AEMO	02 AEMO et prestation financière
06 Établissement	03 AEMO et établissement
08 Famille d'accueil	04 AEMO et famille d'accueil
09 Protection judiciaire	10 Détention
12 Hébergement chez un autre membre de la famille	11 Hébergement en famille d'origine
13 Suivi par une assistante sociale	
05 Pouponnière	
07 Établissement et famille d'accueil	

### *États jeunes ou adolescents*

En dernier lieu, on peut distinguer les états selon leur date de survenue. En effet, certaines mesures se posent généralement dans l'enfance des individus, d'autres relèvent très clairement de leur adolescence. Les mesures qui sont généralement décidées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, notamment, concernent préférentiellement des jeunes âgés de 13 ans au moins, mais les difficultés des frères et soeurs peuvent conduire l'individu enquêté à affirmer qu'une mesure de ce type le concernait aussi; ce fait semble être la conséquence de difficultés plus familiales, qui en intervenant dès l'enfance peuvent augurer d'un avenir peu facile.

Le placement en famille d'accueil intervient le plus fréquemment à des âges précoces, ainsi que tous ses états composés : "AEMO et famille d'accueil" et "établissement et famille d'accueil". De même, par définition, le placement en pouponnière se produit très tôt. A l'opposé, les mesures relevant plus souvent de la PJJ interviennent plutôt à l'adolescence : AEMO et établissement, AEMO, mise sous protection judiciaire et détention. Le retour en famille élargie est aussi une solution plus tardive.

Il est plus difficile de dater les états restants : AEMO et prestation financière, accueil en établissement, suivi par une assistante sociale et retour en famille d'origine.

TABLEAU n°8  
LES ÉTATS JEUNES ET ADOLESCENTS

LES ÉTATS JEUNES	LES ÉTATS ADOLESCENTS
04 AEMO et famille d'accueil 05 Pouponnière 07 Établissement et famille d'accueil 08 Famille d'accueil	01 AEMO 03 AEMO et établissement 09 Mise sous protection judiciaire 10 Détention 12 Hébergement chez un autre membre de la famille
02 AEMO et prestation financière 06 Établissement 11 Hébergement en famille d'origine 13 Suivi par une assistante sociale	

#### *Mode d'application des "lois"*

Chaque trajectoire sera examinée, afin de déceler si les différents états la composant respectent ou non les "lois" définies. On tiendra compte dans tous les cas du fait que certains états sont par définition coordonnés. En effet, tous les états composés (ou mixtes) mêlant deux états, sont à relier aux états de base. Il convient donc d'assouplir la "loi" de manière à en tenir compte. De même, on considère que le placement en pouponnière est coordonné au placement en famille d'accueil et en établissement, dans la mesure où ces deux états lui sont généralement associés.

TABLEAU n°9  
LES ÉTATS COORDONNÉS

LES ÉTATS DE BASE	LES ÉTATS COORDONNÉS
01 AEMO	02 AEMO et prestation financière 03 AEMO et établissement 04 AEMO et famille d'accueil
02 AEMO et prestation financière	01 AEMO
03 AEMO et établissement	01 AEMO 06 Établissement
04 AEMO et famille d'accueil	01 AEMO 08 Famille d'accueil
05 Pouponnière	06 Établissement 08 Famille d'accueil
06 Établissement	03 AEMO et établissement 07 Établissement et famille d'accueil
07 Établissement et famille d'accueil	06 Établissement 08 Famille d'accueil
08 Famille d'accueil	04 AEMO et famille d'accueil 07 Établissement et famille d'accueil

Pour chaque vérification de critère, la présence d'un état coordonné annulera la sanction :

*1er exemple* : lorsque dans une trajectoire donnée, une mesure de placement en famille d'accueil (08) intervient à 14 ans donc à un âge trop élevé pour un état jeune, il convient de vérifier si un état coordonné (04 ou 07) ne lui est pas directement antérieur et ne commence pas avant que l'individu ait atteint l'âge de 13 ans. Si c'est le cas, on ne pourra pas considérer cet état comme anormal.

*2nd exemple* : lorsque dans une trajectoire donnée, une mesure de placement en établissement (état 06, unitaire) est complétée par deux autres mesures, l'une étant une mesure coordonnée (03 "AEMO et établissement" ou 07 "famille d'accueil et établissement"), on considère que ce n'est pas anormal.

On peut dès lors établir plus précisément les critères :

Critère de stabilité :

*Pour les états 04-06-07-08-12-13*

Si l'état rencontré dure au total moins de 3 ans, sauf dans le cas où il est suivi par un état coordonné, on considère que la trajectoire présente un atypisme.

Critère d'instabilité :

*Pour les états 01-02-03-09-10-11*

Si l'état rencontré dure au moins 3 ans, ou s'il dure moins longtemps, mais est suivi par un état coordonné, on considère que la trajectoire présente un atypisme.

Critère de l'unité :

*Pour les états 01-06-08-09-12-13*

S'il existe plus de deux autres états différents et non coordonnés à l'état observé, on considère que la trajectoire présente un atypisme.

Critère de l'accompagnement :

*Pour les états 02-03-04-10-11*

S'il existe moins de deux autres états différents et non coordonnés à l'état observé, on considère que la trajectoire présente un atypisme.

Critère jeune :

*Pour les états 04-05-07-08*

Si l'état rencontré débute à un âge supérieur à 12 ans, et s'il n'est pas directement précédé par un état coordonné débutant avant 13 ans, on considère que la trajectoire présente un atypisme.

Critère d'adolescence :

*Pour les états 01-03-09-10-12*

Si l'état rencontré débute à un âge inférieur à 12 ans, ou s'il commence après 13 ans en étant directement précédé par un état coordonné qui commence avant cet âge, on considère que la trajectoire présente un atypisme.

Premiers résultats de l'application des "lois" :

TABLEAU n°10  
LES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DES CRITÈRES

CRITÈRES	Nb de trajectoires qui ne respectent pas le critère	% de trajectoires qui ne respectent pas le critère
Stabilité	59	16,2
Instabilité	20	5,5
Unitaire	19	5,2
Accompagné	28	7,7
Jeune	22	6,0
Adolescent	42	11,5

Si l'on totalise le nombre d'atypismes par individu, on obtient la répartition suivante :

234 trajectoires, soit 64,3 % ne présentent aucun atypisme<sup>1</sup>  
 85 trajectoires, soit 23,4 % présentent une seule atypisme  
 45 trajectoires, soit 12,3 % présentent deux atypismes ou plus

Ce sont les trajectoires qui présentent des atypismes qui nous intéressent donc plus particulièrement. Les individus ayant ce type de trajectoire présentent-ils un profil particulier, ont-ils un itinéraire marqué par un nombre supérieur d'événements ou des événements particuliers ?

<sup>1</sup> Ce pourcentage est supérieur à celui obtenu si l'on considérait que les critères étaient indépendants les uns des autres. En effet, le pourcentage obtenu sous condition d'indépendance est égal à  $(1-p_1) * (1-p_2) * \dots * (1-p_6) = 0,573$  ou 57,3 %,  $p_i$  correspondant à la probabilité de ne pas être touché par le critère  $i$ . Le plus fort pourcentage obtenu s'explique par le degré de corrélation existant entre les différents critères.

## 2.3 RÉSULTATS SUR LA POPULATION

*Les trajectoires atypiques concernent plutôt des personnes qui ont aujourd'hui conquis leur autonomie*

Les trajectoires les plus classiques semblent plus souvent le fait de jeunes hommes, qui sont restés célibataires et chez leurs parents jusqu'à aujourd'hui, plus souvent étudiants ou stagiaires, leurs ressources s'apparentent fréquemment à de l'argent de poche - pour près d'un tiers d'entre eux les ressources sont inférieures à 2500 Francs.

A l'opposé, les individus ayant eu des trajectoires présentant un ou plusieurs atypismes ont conquis leur autonomie vis-à-vis d'une structure familiale d'origine : ils vivent pour près de la moitié en couple (48,5 % vs 40,1%), et une proportion équivalente ont un ou des enfant(s) (47,7 % vs 34,6 %). Cette autonomie est aussi acquise sur le plan financier, puisque ce sont parmi eux que se retrouvent le plus de personnes ayant des ressources supérieures ou égales à 5000 Francs. Ce sont majoritairement des femmes qui ont les trajectoires les plus atypiques.

Cette autonomie financière est souvent la résultante d'une activité professionnelle, puisqu'environ 60 % disposent pour eux même ou dans leur couple de revenus d'origine professionnelle. On y trouve donc à la fois plus de personnes bénéficiant de contrats de travail salariés et moins d'inactifs, que dans la sous-population des jeunes ayant des trajectoires "normales" dans notre échantillon.

Dans une population de jeunes dont a déjà été souligné le plus fort souci d'établissement dans un mode de vie adulte<sup>1</sup>, il semble donc que les jeunes dont les trajectoires sont les plus originales ont encore forcé le trait. Plus établis sur le plan personnel et familial, ils affirment leur plus grand souci d'une amélioration de leur vie professionnelle. C'est là où ils affirment rencontrer le plus de changements au cours des trois dernières années ayant précédé l'enquête, le domaine où ils souhaitent le plus d'améliorations, et l'une des principales difficultés qu'ils aimeraient résoudre dans un avenir proche en cas d'insatisfaction.

Ils semblent affirmer aussi leur volonté d'indépendance en ce qui concerne leur sortie du système scolaire : les motifs de sortie volontaires sont les plus nombreux. Ils auraient quitté les bancs de l'école de leur propre fait, par lassitude

---

<sup>1</sup> BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M., "Le temps de l'établissement : des difficultés de l'enfance aux insertions du jeune adulte" Collection des rapports du CRÉDOC, n°135, Juillet 93.

ou par désir de travailler, et non pas en raison de difficultés scolaires ou parce qu'on leur a refusé leur orientation. Pourtant une frange non négligeable d'entre eux déclare rencontrer aujourd'hui des problèmes d'illettrisme.

*Un réseau relationnel plus étendu et plus sûr pour les personnes ayant eu les trajectoires atypiques*

Il semble que l'on compte plus sur eux, près de 70 % affirment que d'autres viennent leur demander de l'aide en cas de problème; dans l'ensemble de la population interrogée, moins de 60 % l'affirment. Ils disent aussi avoir eu des contacts récents avec leur entourage familial et/ou amical. Dans la mesure, où ils vivent en couple, la belle-famille a plus de poids dans ce cercle relationnel, mais les amis aussi.

Leur gamme de loisirs est plus sensible aux caractéristiques propres de la personne : les femmes qui ont les trajectoires les plus atypiques sont plus nombreuses à évoquer les enfants ou les occupations ménagères en temps que sources d'activité. La vie en couple fait plus de place aux activités menées à deux, promenades, sorties en famille ou activités de proximité. Si les activités plus classiques de loisirs, comme le sport ou les sorties au cinéma, les concernent moins, ils affirment avoir plus de projets en la matière, que l'ensemble de la population.

*Les personnes aux trajectoires atypiques attendent plus de l'avenir, elles semblent aussi avoir vécu plus de changements au cours des trois dernières années.*

En effet, ce sont les plus nombreux à souhaiter une amélioration de leur vie dans les différents domaines, que ce soit le logement, la vie familiale ou la vie professionnelle. Plus autonomes, ils expriment aussi plus de souci financier, tant dans les difficultés qu'ils rencontrent qu'au travers de leurs désirs d'amélioration.

On peut juxtaposer à ce souci de l'avenir, leur plus grande mobilité au cours des années récentes : plus de changements ont marqué leur vie dans les trois années ayant précédé l'enquête. Ont-ils été plus bavards sur le sujet ou expriment-ils ici leur plus grand désir d'améliorer leur mode de vie ?

*Les trajectoires atypiques suscitent plus de commentaires*

Interrogés au sujet des bons et mauvais souvenirs de leur prise en charge, les personnes ayant eu des trajectoires atypiques sont plus nombreuses à s'exprimer : près de 80 % ont déclaré avoir de bons souvenirs (contre 75 % dans l'ensemble) et 68 % ont de mauvais souvenirs (contre 59 % dans l'ensemble). Ils semblent donc avoir plus à dire sur le chapitre que les autres.

Leurs histoires semblent en fait plus mouvementées que celles de leurs comparses, si l'on se base sur les événements qu'ils ont fournis au cours de l'exposé de leurs cheminements.

TABLEAU n°11  
NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS SELON LE DEGRÉ D'ATYPISME DES TRAJECTOIRES

TRAJECTOIRE	(A) Nombre d'individus et %	Nombre d'individus touchés par 1 événement au moins et %	(B) Nombre d'événements et %	(B)/(A) Nombre moyen d'événements par individu
Trajectoire sans atypisme	234 64,3	146 62,4	465 57,3	1,99
Trajectoire présentant une atypisme	85 23,4	59 69,4	206 25,4	2,42
Trajectoire présentant deux atypismes ou plus	45 12,4	38 84,4	141 17,4	3,13
TOTAL	364 100,0	243 66,8	812 100,0	2,23

Les personnes ayant eu les trajectoires les plus atypiques ont aussi évoqué plus d'événements. Cela semblerait confirmer l'idée que les atypismes des composants de leurs itinéraires sont sans doute et pour partie induits par des biographies plus lourdes.

L'examen plus approfondi de la nature des événements fournis permet en outre de préciser qu'il s'agit plus fréquemment d'événements ayant leur source dans les configurations familiales de ces jeunes, et non de simples étapes marquant leur vie.

TABLEAU n°12  
TYPE D'ÉVÉNEMENTS SELON LE DEGRÉ D'ATYPISME DES TRAJECTOIRES

TYPE D'ÉVÉNEMENT	Trajectoire sans atypisme et %	Trajectoire avec un atypisme et %	Trajectoire avec deux atypismes au moins et %	TOTAL et %
10 : Décès ou maladie grave d'un parent, ou de membre(s) de la famille d'origine ou de la famille d'accueil	55 11,8	25 12,1	23 16,3	103 12,7
20 : Divorce, séparation ou problèmes d'alcoolisme, de violence des parents.	63 13,5	27 13,1	18 12,8	108 13,3
30 : Conflits ou ruptures du jeune avec l'entourage familial et/ou social	81 17,4	27 13,1	28 19,9	136 16,7
40 : Problèmes de comportements et/ou de délinquance du jeune	63 13,6	45 21,8	21 14,9	129 15,9
50 : Événements démographiques (mariage, maternité...) service militaire ou prise de logement autonome du jeune	105 22,6	45 21,8	22 15,6	172 21,2
60 : Changements dans le domaine scolaire, de formation ou professionnel du jeune	64 13,8	19 9,2	18 12,8	91 11,2
70/80/90 : Autres événements, comme intervention de travailleurs sociaux, déménagements, placements sous tutelle ...	34 7,3	18 8,7	11 7,8	63 7,7
<b>TOTAL</b>	465 100,0	206 100,0	141 100,0	812 100,0

Les jeunes aux trajectoires les plus atypiques évoquent plus d'événements graves concernant leur famille (10 : décès et maladies graves) et plus de conflits ou ruptures marquant leurs rapports avec leur entourage familial et social. A l'opposé, ils ont moins évoqué d'événements démographiques. Les jeunes ayant des trajectoires avec une seule atypisme expriment plutôt des problèmes de comportement ou de délinquance personnels, mais moins de conflits directs avec leur entourage.

Il semble que la lourdeur des événements vécus par les jeunes ayant eu les trajectoires les plus atypiques tendent à effacer d'autres événements à caractère plus classique comme l'installation en couple, la maternité ... Leurs itinéraires de prises en charge sembleraient bien résulter de vies plus mouvementées. Les événements qu'ils ont fournis sont plus directement en rapport avec les étapes de leurs itinéraires. On l'observe encore une fois quant au moment de survenance de ces événements. Alors que la majorité des événements vécus dans la population est définie en référence à une période de leur vie où n'apparaît aucune prise en charge (l'état 0 dans notre nomenclature), les jeunes ayant les trajectoires les plus originales ont en majorité évoqué des événements intervenus au moment d'une prise en charge.

TABLEAU n°13  
RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS SELON LE TYPE D'ÉTAT DE SURVENANCE  
DANS LES TROIS TYPES DE TRAJECTOIRES

ÉTAT PENDANT LEQUEL SE PRODUIT L'ÉVÉNEMENT	Trajectoire sans atypisme et %	Trajectoire avec un atypisme et %	Trajectoire avec deux atypismes au moins et %	TOTAL et %
État 0	292 62,0	88 49,4	39 34,5	419 55,0
États 1 à 13	179 38,0	90 50,6	74 65,5	343 45,0
TOTAL	471 100,0	178 100,0	113 100,0	762 100,0

## 2.4 LES PARCOURS ATYPIQUES SONT INSTABLES, LES DIFFICULTÉS SE SONT SOUVENT CUMULÉES

En effet, lorsqu'on porte le regard sur le vécu des trajectoires les plus atypiques, tel qu'il transparaît dans les paroles des jeunes enquêtés, on constate à la fois l'instabilité des situations qu'ils ont rencontrées, et des solutions qui leur ont été proposées, de même que l'accumulation des problèmes, de différentes origines et fréquemment imbriqués les uns dans les autres.

### *L'instabilité de ces parcours*

Dans tous les cas, les difficultés rencontrées et l'instabilité induite dans les prises en charge de ces jeunes apparaissent comme le fruit d'une difficile conciliation entre les actions engagées par les services - qui ne disposent pas toujours de tous les moyens nécessaires à une résolution au mieux des problèmes - et les réactions d'un enfant, d'une famille. Chaque changement d'orientation résulte d'un nouvel événement qui remet en cause la situation antérieure

Cette instabilité s'observe particulièrement dans le cas de jeunes ayant rencontré des difficultés familiales à un âge précoce, pour lesquels une solution unique n'a pas été rapidement trouvée. Par exemple : lorsqu'à la suite d'une séparation des parents, l'enfant est parti vivre chez ses grands-parents; au moment d'entrer à l'école, l'enfant revient chez sa mère; en raison du remariage de cette dernière - 3 ans plus tard - un placement est décidé, qui se termine à 16 ans par un retour chez les grands-parents accompagné d'un suivi par un éducateur. D'autres cas peuvent aisément illustrer cette instabilité, lorsque l'enfant alterne des placements dans différentes familles d'accueil et des retours chez un membre de la famille (demi-frère ou demi-soeur, tante, ami proche de la famille...).

On constate les effets défavorables de multiples prises en charge, parfois inadéquates. Certaines mesures seraient intervenues au mauvais moment ou ne se seraient pas passées dans de bonnes conditions : un placement trop précoce dans un établissement, ou, un placement dans un établissement trop éloigné de la personne de la famille avec laquelle l'enfant peut rester en contact, etc. Les services tentent alors d'y remédier en changeant de solution, sans toutefois toujours y réussir.

Les conflits existant entre les différentes personnes qui s'occupent de l'enfant ou de l'adolescent font parfois que le jeune reste toujours entre deux lieux, entre deux structures. Les prises en charges ne vont pas "jusqu'au bout". Le jeune fait alors des allers-retours "ratés" entre la famille d'origine et une autre structure

(foyer ou famille d'accueil). Ces retours en famille sont souvent jugés déstabilisants par l'enquêté, et leur échec est souvent induit par de nouvelles difficultés familiales ou la recomposition de l'unité familiale d'origine.

Quelles que soient les raisons à l'origine de ces instabilités, on constate aussi que différents événements se sont généralement cumulés, des problèmes d'origine diverses surgissent successivement ou en concomitance.

### *Des difficultés qui se cumulent*

La plupart des individus ayant une trajectoire atypique ont généralement connu des histoires à multiples épisodes difficiles.

Ce peut-être la succession d'événements dramatiques au sein de la famille d'origine : décès, maladie des parents, départ de proches ... Ces événements intervenant à diverses époques nécessitent souvent une remise en cause des décisions antérieures.

Dans d'autres cas, il est arrivé que la solution de placement proposée par les dispositifs pose problème, en raison de conflits dans l'établissement ou la famille d'accueil. Certaines familles d'accueil ne sont pas en mesure de prendre réellement en charge l'enfant ou l'adolescent, ou, sont simplement mal préparées à recevoir un "cas difficile". Dans les établissements, les jeunes accueillis supportent parfois mal les contraintes de la vie en collectivité ou les affrontent trop nettement.

Dans tous les cas, la situation s'envenime et il semble que les bouleversements rencontrés par l'enfant ou l'adolescent soient propices à des comportements difficiles de sa part. A des difficultés relevant strictement de la famille d'origine, peuvent s'ajouter dès le début de l'adolescence des comportements de délinquance de la part du jeune lui même et qui le reconduisent vers les services dans des conditions beaucoup plus dures, dans des structures d'un autre ordre.

**Ces trajectoires instables et cumulatives semblent donc être le reflet de la difficulté pour les services à compenser "le trop" de lacunes d'une éducation familiale défailante et à gérer les problèmes générés par la remise en cause de ces actions, induite par les multiples événements rencontrés par le jeune. On note particulièrement les contradictions soulignées par les enquêtés entre les actions engagées et les problèmes qu'elles sont sensées résoudre. Ces contradictions sont contenues dans le mode de fonctionnement de ce type d'action et singulièrement aiguës dans les discours qui accompagnent les exposés des trajectoires**

atypiques, particulièrement instables et cumulatives : Comment concilier la nécessité d'un suivi constant, d'une relation stable et la multiplicité des intervenants engagés dans ces actions ? Comment concilier une action qui en essayant d'aider une famille, désavoue dans une certaine mesure le rôle de cette dernière ? Comment le jeune peut concilier l'apprentissage nécessaire de règles et des contraintes associées au cadre d'un accueil en établissement ou dans une famille de substitution, avec sa propre recherche de construction de sa personnalité qui doit lui permettre d'"affronter" les situations particulièrement déstabilisantes qu'il a rencontrées ou rencontre ?

\*\*\*\*\*

Dans ce second chapitre, de l'exposé d'une méthode visant à reconnaître - à partir de la structuration des éléments les composant - les trajectoires les plus atypiques, en passant par l'établissement de "lois" ou régularités constatées empiriquement, pour repérer les irrégularités, on aboutit à identifier au sein d'une population la spécificité des individus présentant des cheminements atypiques.

A la différence des méthodes de traitement de trajectoires que nous avons antérieurement utilisées, ce travail s'est ici attaché à observer les individus ayant les trajectoires situées en marge des cheminements "ordinaires"<sup>1</sup>, considérant que cet examen était plus fertile en enseignements, pour comprendre les réactions des dispositifs de l'ASE et de la PJJ, et appréhender ainsi les points où ce système se trouve en butte à des situations plus complexes.

Par l'intermédiaire d'une description des caractéristiques propres des individus concernés et grâce à une relecture des entretiens accompagnant le recueil de leurs parcours atypiques, on peut identifier certains éléments à l'origine de leurs différences. Hors des modes de prise en charge dominants qui présentent un caractère plus monolithique, plus classique aussi, cette analyse montre que les services de l'ASE et de la PJJ, plus sollicités, confrontés à une multitude de difficultés, ont recherché de multiples solutions, s'égarant parfois entre la famille d'origine et les structures d'accueil, entre un mode de traitement ou l'autre. Les jeunes adultes concernés apparaissent aujourd'hui plus autonomes, plus proches de l'établissement dans un mode de vie adulte, que leurs comparses. Ils ont été souvent plus affirmés au cours des entretiens de l'enquête, et, plus volontaires, ils expriment aussi plus d'attentes vis-à-vis de l'avenir.

---

<sup>1</sup> "Ordinaire" au sein de la population particulière des jeunes passés par les dispositifs de l'ASE et/ou de la PJJ étudiés ici.

## Conclusion

Cette recherche s'inscrit en prolongement des travaux déjà réalisés dans le département E.P.S. du CRÉDOC dans la mesure où elle se réfère à une notion de trajectoire toujours identique : un enchaînement de positions successivement occupées par une personne dans un espace donné et référencé. A ce titre, elle a largement bénéficié des apports antérieurs tant à propos de la méthode de questionnement, que sur celui de la formalisation des données. En outre, cela a permis, a priori et par une approche plus empirique, d'opérer une catégorisation efficace des trajectoires selon leur situation dominante.

Une fois cette catégorisation réalisée, en opposition avec les approches qui tendent à globaliser les trajectoires, il nous est apparu plus utile de s'intéresser aux parcours les plus singuliers. Nous avons donc construit une méthode pour analyser les données dans le but d'identifier les cheminements qui semblent le moins bien répondre aux lois de stabilité, de prédominance et de situation relative, que l'on peut établir sur la base de l'échantillon et de la connaissance du domaine dans lequel les informations sont recueillies. Cette application était rendue possible, dans la mesure où elle portait sur les trajectoires d'une population au sein d'un dispositif social institutionnellement délimité.

Cette approche plus empirique et fortement descriptive mène à la définition d'une sous-population de parcours singuliers, pour lesquels une ou plusieurs des six règles établies étaient mises en défaut. C'est l'examen des caractéristiques de la frange d'individus porteurs de ces trajectoires, qui nous fournit des éléments d'interprétation relatifs au fonctionnement du dispositif. On constate effectivement, que ces personnes ont des histoires de vie, particulièrement agitées, instables où se cumulent les difficultés, les dispositifs de prise en charge n'ayant pas toujours trouvé les solutions adéquates, au bon moment, ou ayant multiplié des interventions parfois incohérentes. Le sens du dispositif est plus lisible à travers l'analyse des trajectoires marginales.

Si cette méthode donne quelques résultats dans le cas de l'application qui a ici été présentée, il convient de rappeler son caractère très empirique, qui réduit sa généralité. Les règles établies sont inhérentes au domaine de travail.

Dans le cas d'une autre étude, d'autres lois devront être élaborées. Les critères de stabilité ou d'instabilité pourraient être réutilisés, mais avec des bornes qu'il conviendrait de renégocier; de même le critère de début d'étape - défini dans notre application selon qu'il commençait à un âge plus ou moins précoce, la limite étant située à 12 ans - serait sans doute réutilisable selon d'autres modalités. Mais, il est vraisemblable que d'autres critères seront sans doute jugés plus efficaces dans des applications différentes, dans la mesure où ils opèrent plus de discrimination au sein des trajectoires observées. Initialement, nous pensions dans cet exposé présenter une seconde application ayant trait à des carrières de la fonction publique, malheureusement le caractère confidentiel des données ne nous l'a pas autorisé.

Enfin, il convient de rappeler que les méthodes d'analyse appliquées sont fortement inspirées par le type de données en notre possession. L'ensemble des travaux que nous avons menés jusqu'ici porte sur des trajectoires inscrites dans le domaine social et professionnel, institutionnellement cadrées et concernant un petit nombre d'individus. Dans le cas de population de plus grand effectif, où les déplacements seraient régis par d'autres règles, d'autres méthodes apparaîtraient sans doute plus valides.

Alors que nos premiers travaux s'apparentaient à des méthodes très empiriques de traitement des données, menant à des classifications, l'approche présentée dans cet exposé - en faisant intervenir des lois d'organisation - se rapproche des principes de la modélisation. Construire un outil d'analyse des trajectoires, qui emprunte à ces deux modèles, constitue l'objectif que nous tenterons d'atteindre dans une prochaine étude, afin de proposer une méthode ayant une plus grande valeur de généralité, et qui pourrait être appliquée dans le cadre de toutes les analyses de trajectoires.

# CAHIER DE RECHERCHE

## Récemment parus :

L'analyse lexicale : outil d'exploration des représentations - Réflexions illustrées par une quinzaine d'analyses de corpus d'origines très diverses, par Valérie Beaudouin, Saadi Lahlou, N°48, Septembre 1993.

L'analyse lexicale : outil d'exploration des représentations - Résultats illustratifs - Annexe au Cahier de recherche N°48, par Valérie Beaudouin, Nathalie Boisbouvier, Pascale Hébel, Sonia Litman, Thierry Racaud, N°48 bis, Septembre 1993.

Analyse lexicale et stylistique : Gravitations de Jules Supervielle, par Valérie Beaudouin, N°49, Septembre 1993.

La prise en compte du long terme dans la conception et l'évaluation des politiques publiques - III. La prospective face à sa pratique, par Guy Poquet, N°50, Septembre 1993.

Dérégulation et régulation sociales, par Michel Messu, N°51, Septembre 1993.

Le public des débats du Centre Georges Pompidou, par Michel Messu, N°52, Septembre 1993.

L'espace de l'environnement : entre l'aspiration au bien-être et la philosophie de la nature, par Bruno Maresca, N°53, Septembre 1993.

Président : Bernard SCHAEFER    Directeur : Robert ROCHEFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

# CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie